



**CONTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le dix-sept décembre à 20h30, le Conseil municipal de la commune de Vert-Saint-Denis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Éric BAREILLE, Maire.

Convocation :
11/12/2015
Date d'affichage :
11/12/2015

Membres en exercice : 29
Présents : 24
Représentés : 4
Votants : 28

Étaient présents :
Monsieur Éric BAREILLE
Madame Maria BOISANTÉ
Madame Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ
Monsieur Jean-Marc MELLIERE
Monsieur Robert LEBRUN
Madame Martine AMRANE
Monsieur Rachid BENYACHOU
Monsieur Isa TOPALOGLU
Madame Nathalie CHARPENTIER
Monsieur Florent DUPRIEZ
Madame Françoise COSTO
Madame Hélène DEMAN
Madame Françoise CELESTIN
Madame Sylvie JAMI
Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY
Madame Jessica DELATTRE
Monsieur Ahmed EL MIMOUNI
Monsieur Serge BARDY
Madame Catherine GUILCHER
Monsieur Stéphane DIGOL-N'DOZANGUE
Madame Françoise GAUDOT
Monsieur Jérôme DUMOULIN
Madame Patricia LAMBERT
Monsieur Vincent WEILER

Étaient absents et représentés :

Donne procuration à :

Monsieur Luc GOISLARD de MONSABERT
Madame Chantal VEYSSADE
Madame Marie-Odile MARCISSET
Madame Laurence PAROUTY

Madame Martine AMRANE
Madame Françoise CELESTIN
Madame Maria BOISANTÉ
Monsieur Vincent WEILER

Absent excusé et non représenté : Monsieur Didier EUDE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe DEMARQUAY

La séance est déclarée ouverte à 20h35

POINT 1.1 : APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL 7 DÉCEMBRE 2015

L'approbation du procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2015 est reporté au prochain Conseil municipal.

POINT 1.2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE

Décision n° 62 du 19 novembre 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer une convention de formation avec le Centre Régional de Formation Professionnelle de la Croix Rouge Française - 120 Avenue Gaston Roussel 93120 ROMAINVILLE pour une formation intitulée « **Prévention et Secours Civiques de Niveau 1** » les 28/11/15 et 19/12/15 en faveur de 20 agents de la commune pour un montant total de 2 132 € (TTC) pris en charge dans sa totalité par la ville de Vert-Saint-Denis.

Décision n° 63 du 19 novembre 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer le marché n°2015M17 relatif à des travaux de rénovation du Tableau Général Basse Tension (TGBT) du groupe scolaire Jean Rostand avec EIFFAGE ENERGIE ILE-DE-FRANCE - Agence de Dammarie-les-Lys - 816E avenue Montaigne CS 50360 - 77198 DAMMARIÉ-LES-LYS CEDEX. Ledit marché prendra effet à la date de notification. Le délai d'exécution des travaux sur lequel s'engage le candidat est de 10 semaines, hors intervention EDF. Les dépenses seront réglées par application du prix forfaitaire renseigné par le candidat à l'article 4 de l'Acte d'Engagement pour un montant de 43 577,27 € HT.

Décision n° 64 du 23 novembre 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer l'avenant n° 5 au marché n°2015M07 relatif au réaménagement de l'accueil de la mairie, modification du sas d'entrée et aménagement des locaux de la police municipale avec la société Titulaire : BASLE SAS - 8 route d'Ocquerre 77440 LIZY-SUR-OURCQ pour le lot n° 5 : Menuiseries extérieures/Serrurerie/Métallerie. Le nouveau montant du marché s'élève à 33 460 € HT soit une augmentation de 2,95 % par rapport au montant initial. Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Décision n° 65 du 1^{er} décembre 2015 la commune de Vert-Saint-Denis décide de signer l'avenant à la convention de financement entre le Département de Seine-et-Marne et la commune de Vert-Saint-Denis, qui modifie les conditions de versement de la participation du Département au titre de l'année 2015 pour le multi-accueil.

POINT 1.3 : ÉLECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la détermination du nombre et à la répartition des sièges de conseiller communautaire,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 28
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre d'abstentions : 5 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, Mme LAMBERT)

DÉCLARE élus : - Titulaire : Eric BAREILLE

- Suppléante : Jeanine TRINQUECOSTES-DUPRIEZ

POINT 1.4 : AVIS SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION AU REPOS DOMINICAL POUR NORAUTO

CONSIDÉRANT que la décision doit être prise après avis du Conseil municipal et lorsque le nombre de dimanches accordés excède 5, un avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI dont la commune est membre est demandé. Si l'EPCI n'a pas délibéré dans les deux mois suivant la saisine, son avis est réputé favorable,

CONSIDÉRANT que la liste des dimanches autorisés par le Maire est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante,

CONSIDÉRANT la demande de dérogation au repos dominical présentée par le Directeur régional de Norauto, pour le centre Norauto situé 3 rue Aristide Briand à Vert-Saint-Denis pour les dimanches 26 juin, 3 juillet, 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet et 18 décembre 2016,

CONSIDÉRANT que la Communauté d'Agglomération de Sénart a rendu un avis favorable par délibération de son organe délibérant en date du 10 décembre 2015,

CONSIDÉRANT que cette mesure est entièrement justifiée sur le plan de l'intérêt général de la population,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 28
- nombre de votes « pour » : 22
- nombre de votes « contre » : 1 (Mme DEMAN)
- nombre d'abstentions : 5 (Mme TRINQUECOSTES-DUPRIEZ, M. LEBRUN, Mme CELESTIN, Mme VEYSSADE pouvoir à Mme CELESTIN, M. DUPRIEZ)

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical du magasin Norauto pour une ouverture dominicale les dimanches :

26 juin, 3 juillet, 10 juillet, 17 juillet, 24 juillet, 31 juillet et 18 décembre 2016

POINT 2.1 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS FINANCIÈRES DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE COMBS-LA-VILLE AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES ET DE RESTAURATION D'UN ENFANT DE COMBS-LA-VILLE SCOLARISÉ À VERT-SAINT-DENIS

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE les conditions financières de participation de la commune de Combs-la-Ville aux frais d'accueil périscolaire et de restauration d'un enfant résidant à Combs-la-Ville et scolarisé à Vert-Saint-Denis,

ACCEPTE les termes de la convention,

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

POINT 2.2 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE POUR LES FACTURES DE DIRECT ÉNERGIE

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE le principe de prélèvement automatique pour le règlement des factures de Direct Énergie,

ACCEPTE les termes de la convention fixant les conditions de ce prélèvement,

AUTORISE le Maire à signer la convention mentionnée précédemment et tout document s'y rapportant.

POINT 2.3 : APPROBATION DE L'AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET DE MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2016

CONSIDÉRANT que le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire et comptable M 14 prévoient la possibilité d'autoriser « d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors restes à réaliser, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette »,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté :**

- nombre de votants : 28
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre d'abstentions : 5 (Mme GUILCHER, M. DIGOL N'DOZANGUE, Mme GAUDOT, M. DUMOULIN, Mme LAMBERT)

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2016 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent hors restes à réaliser, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette selon les montants suivants :

Chapitre	Crédits ouverts BP 2015 hors restes à réaliser	limite de 25 % autorisé avant le vote du budget 2015	pourcentage demandé
20	297 200,00	74 300	25%
21	1 244 811,60	117 700	9%
	1 542 011,60	192 000	

Il est proposé au Conseil municipal d'inscrire :

- Chapitre 20

- o 2031 Groupe scolaire Balory

74 300 €

- Chapitre 21
 - o 2151 travaux de voirie 32 000 €
 - o 2128 autres agencements de terrain 25 000 €
 - Il s'agit de :
 - clôture du logement de fonction à Freinet 10 000 €
 - remplacement de clôture avenue du bois vert 5 000 €
 - Le portail côté logement et parking de L. Michel 10 000 €
 - o 21312 Construction bâtiments scolaires 12 000 €
 - Il s'agit de :
 - travaux de serrurerie pour le groupe scolaire Freinet 7 000 €
 - un garde-corps pour l'escalier de l'école Freinet 5 000 €
 - o 21318 Autres bâtiments publics 10 000 €
 - Il s'agit de :
 - film protecteur sur la verrière de la bibliothèque 10 000 €
 - o 2182 Matériel de transport 10 000 €
 - achat d'un véhicule de service pour la communication 10 000 €
 - o 21578 Matériel et outillage de voirie 5 200 €
 - Il s'agit de :
 - souffleurs 2 000 €
 - tire-forts 1 000 €
 - tronçonneuses 1 000 €
 - remplacement matériel espace vert 1 200 €
 - o 2188 autres matériels 4 000 €
 - barrières pour la police municipale 4 000 €
 - o 2184 Mobilier 19 500 €
 - tables et chaises pour manifestations 1 500 €
 - mobilier de bureau suite dossier ergonomique 18 000 €

POINT 2.4 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'ajustement de certaines inscriptions budgétaires,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE la décision modificative n°2 présentée ci-après ;

Section Investissement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Montant BP	Montant DM	Chapitre	Compte	Montant BP	Montant DM
020							
	2031 – Jurys de concours pour Balory / maîtrise d'oeuvre pour Balory	200 000,00	-3 087,00				
Total du chapitre 020			-3 087,00				
23							
	2316 - restauration œuvre d'art	-	3 087,00				
total du chapitre 23			3 087,00				
total section			0,00				0,00
Section Fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chapitre	Compte	Montant BP	Montant DM	Chapitre	Compte	Montant BP	Montant DM
011				74			
	6232 – fête de la musique	47 900,00	5 000,00		7478 – participation autres organismes	410 000,00	5 000,00
Total 011			5 000,00	Total 74			5 000,00

POINT 2.5 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION FINANCIÈRE AVEC L'AGGLOMÉRATION DE SÉNART POUR LA CONSTRUCTION D'UN GROUPE SCOLAIRE SUR LE NOUVEAU QUARTIER DE BALORY

CONSIDÉRANT que de nouveaux calculs ont fait évoluer le nombre de classes générées par l'urbanisation,

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir les modalités de financement de la réalisation du groupe scolaire de la ZAC du Balory par l'agglomération de Sénart,

➤ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,**

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention financière entre l'agglomération de Sénart et la commune de Vert-Saint-Denis, qui modifie la participation financière de l'agglomération de Sénart pour la porter à 7 classes liées à l'urbanisation de la ZAC du Balory, sur la base d'un financement de 550 000 € HT par classe,

PRÉCISE que le financement des deux autres classes, non générées par l'urbanisation nouvelle de la ZAC du Balory, sera prélevé sur l'enveloppe communale d'investissement de l'agglomération de Sénart, pour un montant maximal de 550 000 € HT par classe,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 relatif à cette convention et tout document s'y rapportant,

POINT 2.6 : AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UNE CONVENTION FINANCIÈRE AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SÉNART POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE LA CUISINE DU GROUPE SCOLAIRE ELISE ET CÉLÉSTIN FREINET

CONSIDÉRANT que l'enveloppe prévisionnelle des travaux et nouveaux équipements est estimée dans le programme de réhabilitation à 74 000 € HT,

CONSIDÉRANT que ce projet concerne des équipements publics et peut à ce titre faire l'objet d'une participation financière de l'agglomération de Sénart pour un montant de 41 020 € HT, dans le cadre de l'enveloppe d'investissement communale,

➤ **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité**

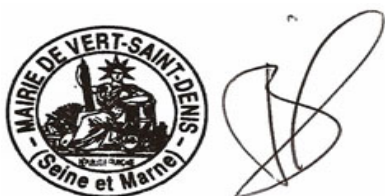
AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat financier et tout document s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme, Vert-Saint-Denis, le 18 décembre 2015

Le Maire,



Eric BAREILLE